

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 21 mai 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3669-2008, Phase 2.
Phase 2 de la Cause tarifaire 2009 de TransÉnergie (Hydro-Québec Transport).
**Demande de frais intérimaires en Phase 2 par l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de frais intérimaires de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en Phase 2 du présent dossier.

Compte tenu de la durée de ce dossier, SÉ-AQLPA invitent respectueusement le Tribunal à autoriser le versement de frais intérimaires qui soient « *fermes* », c'est-à-dire qui ne soient pas en attente d'une reconfirmation dans la décision finale.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse.